



Berchem-Sainte-Agathe, le 17 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 264 /2013

Objet : Conseil communal du 28-11-2013 – interpellation de Mr Boucq, concernant la position et la décision du Conseil d'Administration de la Bibliothèque publique francophone.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Mr Boucq, concernant la position et la décision du Conseil d'Administration de la Bibliothèque publique francophone.

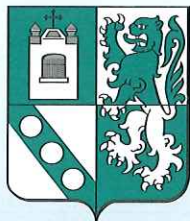
Depuis bientôt 13 ans et autant d'années de Conseil d'Administration (CA), l'équipe a toujours proposé des projets originaux dont les objectifs ont été d'abord de faire venir les berchemois à la bibliothèque (le public a plus que doublé et le nombre de documents prêtés à triplé), de leur proposer des documents de qualité et adaptés et maintenant à travers différentes pratiques de lecture, de répondre aux besoins d'émancipation sociale et culturelle.

Les projets ont toujours été imaginés et soumis à l'approbation du CA. L'équipe de la bibliothèque travaille en confiance avec les administrateurs et ceux-ci ont toujours fait confiance au professionnalisme de l'équipe.

Cette confiance mutuelle permet une réactivité et une souplesse qui sera très précieuse à l'aube de la réflexion autour du nouveau plan quinquennal de développement pour la bibliothèque.

Avec cette controverse, c'est le professionnalisme de l'équipe qui a été mis en doute car dès le départ, le projet a émané de l'équipe sans pression politique.

La proposition faite au restaurant dont question fut spontanée et désintéressée tout comme la réponse du restaurateur. D'autres restaurants devaient être consultés en même temps. Suite à l'évocation d'une éventuelle confusion d'intérêts, le projet a été relancé. Il redéfinit comporte des critères de sélections définis (ouverture un dimanche, salle à manger mise à disposition exclusive de cette activité, prestation toute l'après-midi afin d'organiser des animations...). Un courrier a été envoyé à chaque restaurateur berchemois afin de l'inviter à participer au projet. Trois restaurateurs ont répondu positivement, un négativement. Le choix s'est fait selon des critères identiques pour chaque établissement.



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 264 /2013

Ces résultats seront d'ailleurs exposés aux administrateurs pour ne laisser aucun doute quant à ce choix. Il est à noter que par le passé, aucune activité n'a fait l'objet de pareille démarche au sein de notre ASBL.

Au vu de la procédure de sélection mise en place, le restaurant sélectionné n'a pas à en subir de conséquence. Il répondait simplement aux critères de sélection pour le projet et a surtout accepté de participer à un projet novateur en ouvrant ses portes durant son jour de fermeture hebdomadaire.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE